

## MOTION

La CNARELA, réunie en assemblée générale à la Sorbonne le 16 janvier 2010, a pris connaissance avec indignation de la réforme des concours de recrutement en Lettres, telle qu'elle est définie par les arrêtés du 28 décembre 2009 publiés au JO du 6 janvier 2010.

Malgré les bonnes paroles prodiguées ces derniers mois par le Ministère pour endormir nos inquiétudes, les objections que nous avons formulées à maintes reprises contre les projets de réforme n'ont aucunement été prises en compte.

Au CAPES de Lettres classiques, deux des trois épreuves de langues anciennes ont été supprimées. Il ne reste plus qu'une seule épreuve regroupant latin et grec, dont les modalités réductrices ne peuvent nous satisfaire.

Au CAPES de Lettres modernes, la disparition de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale de langue élimine la présence du latin et du grec dans ce concours.

À l'agrégation de Lettres modernes enfin, la toute récente possibilité de choisir le grec plutôt que le latin à l'une des épreuves écrites a été supprimée.

Ces diverses mesures appauvrissent considérablement la formation disciplinaire et culturelle des futurs enseignants de Lettres.

C'est pourquoi la CNARELA demande le retrait immédiat de cette réforme et exige que le Ministère mène enfin une véritable concertation sur le contenu des concours de recrutement, gage de la qualité de notre enseignement.